

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 2, 25 juin 2026

Insecticides homologués dans les cultures de crucifères en 2026

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les altises, la cécidomyie du chou-fleur, les chenilles défoliatrices (piéride du chou, fausse-teigne des crucifères et fausse-arpenreuse du chou), la mouche du chou, les pucerons, la punaise terne, les thrips, les limaces et les vers gris dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans [SAGe pesticides](#) qui regroupent des formulations équivalentes.

Pour télécharger une version au format Excel, cliquez [ici](#).

Information présentée dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux, voici ce que vous y retrouverez :

1. Groupe de résistance ([IRAC](#)), famille chimique, matière active et nom commercial

- Vous pouvez cliquer sur **IRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux insecticides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
 - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de la [Direction de la réglementation des pesticides \(DRP\)](#) une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit. Lorsque la liste des produits commerciaux est trop longue pour la présenter dans ce tableau synthèse, l'hyperlien (en noir) vous dirigera vers les séries dans [SAGe pesticides](#) qui regroupent les formulations équivalentes.
2. **Dose/hectare** : selon la culture et le ravageur visé.
 3. **Indices de risques** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec \(IRPeQ\)](#).
 4. **Délai de sécurité** (DS) : délai à respecter avant la réentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
 5. **Cultures** pour lesquelles les pesticides sont homologués (voir la légende), **période d'application**, s'il y a lieu (voir la légende) et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**.

6. **Autres ennemis visés**, c'est-à-dire les autres insectes ravageurs contre lesquels le produit est homologué. Il est toutefois important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit.
7. **Nombre d'applications maximum par année** pour chaque produit commercial.
8. **Complément d'information sur les produits**. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes de [SAgE pesticides](#) et/ou de l'[Index acta phytosanitaire](#).

Quelques notions et outils

1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers les points de croissance de la plante et de descendre vers les racines.

2. Le calcul des indices de risque pour la santé et l'environnement de l'IRPeQ

Les IRS et les IRE de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour la santé et l'environnement. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour la santé et l'environnement. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veillez noter que, pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué « ND » pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRS et les IRE peuvent varier selon la méthode d'application.

3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit de vendre ou d'appliquer en champ à des fins agricoles certaines semences enrobées d'insecticides ou certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une prescription agronomique. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez la [Direction de la réglementation des pesticides](#) (DRP). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Note importante : les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de sécurité à respecter avant la réentrée au champ suivant l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par la DRP et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.


La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. et Sara-Jane Martin, biol. (CIEL), et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Crucifères](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : Marie-Eve Bérubé, agr., M. Sc. et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les **altises (A) dans les crucifères – 2026**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information						
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B											
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres				
1A	Carbamates	Carbaryl	SEVIN XLR	1,25-2,5 L	113	168	Dépistage : 12 h Autres : 5 jours	-					21	Chou-rave : 5	7	Raifort : 7	FTC, PC, PT	2	Faibles propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. Utiliser la dose moins élevée sur les jeunes plants.					
1B	Organophosphorés	Malathion	MALATHION 85 E	0,535-1,345 L	92	144	Radis : 12 h Pour autres usages homologués : VF	-					-	7	-	-	PC, FAC, P, PT	1	Non systémique, agit par contact, ingestion et inhalation. Plus efficace lorsque les températures sont supérieures à 20 °C.					
3A	Pyréthroïdes synthétiques	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	Rutabaga, navet et radis oriental : 200 ml Autres : 140 ml	215	183	12 h	3					-	-	21	-	21	Daïkon : 3	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, T, PT, VG	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Il y a un effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires.			
			SHIP 250 EC					-					-	-	3	-	-	-	-	CD	VF	Résultats optimaux obtenus lorsqu'appliqué sur des populations d'insectes qui commencent à se développer, avant qu'une population dommageable ne soit établie. Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines.		
		Deltaméthrine	DECIS 100 CE	75-100 ml	15	169	12 h	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	CD	VF	Résultats optimaux obtenus lorsqu'appliqué sur des populations d'insectes qui commencent à se développer, avant qu'une population dommageable ne soit établie. Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines.			
			POLECI 2,5 EC	300-400 ml				3	3	1	3	1	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-	-	-	-	-	-	-	CCF, CD, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes.	
		Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	42 ml	327	72	12 h	3	3	1	3	1	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-	-	-	-	-	-	CCF, CD, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes.		
			SILENCER 120 EC					3	3	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
			LABAMBA					3	3	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			ZIVATA					3	3	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Perméthrine	AMBUSH 500 EC	Radis, raifort et navet : 140 ml Autres : 70-140 ml	73	196	12 h	7	3					-	-	1*	2	-	Raifort : 2	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, VG	Navet* : 3 Autres : 4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. *Navet : appliquer max. stade 8 feuilles de la culture.		
			POUNCE 384 EC	Radis, raifort et navet : 180 ml Autres : 90-190 ml					3					-	-	1*	2	-	Raifort : 2	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, VG	Navet* : 3 Autres : 4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. *Navet : appliquer max. stade 8 feuilles de la culture.		
PERM-UP	3								-	-	1*	2	-	Raifort : 2	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, VG	Navet* : 3 Autres : 4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. *Navet : appliquer max. stade 8 feuilles de la culture.							
IPCO SYNCRO	3								-	-	1*	2	-	Raifort : 2	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, VG	Navet* : 3 Autres : 4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. *Navet : appliquer max. stade 8 feuilles de la culture.							
Pyréthrines	Pyréthrines	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	2,32-4,65 L	120	121	12 h	-					0	Brocoli chinois et chou frisé : 0	-	-	CCF*, CD, P, PT	ND	*Homologué contre la CCF dans le brocoli seulement.						

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les altises (A) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours							Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information		
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B						
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet				Radis	Rutabaga
4A	Néonicotinoïdes	Thiaméthoxame 	ACTARA 240 SC	375 ml	Dans le sillon : 99 S et T : 148	173	12 h	Tout le groupe 5 : ND Traitement dans le sillon					-	P	625 ml/ha	Produit systémique, transporté par le xylème. Agit par contact et ingestion. Répression des altises en début de saison. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 après avoir effectué un traitement du sol avec ACTARA 240 SC.			
5	Spinosynes	Spinétorame	DELEGATE	200 g	14	100	12 h	-	-	-	3	Daïkon : 3	CD	3	Non systémique. Agit par contact, mais surtout par ingestion. Efficace sur les jeunes larves. Persistance de 7 à 21 jours selon le ravageur.				
		Spinosad	ENTRUST	364 ml	4	73	3 jours	Tout le groupe 5 : 3	Tout le sous-groupe 4-13B : 3	3	Daïkon : 3	CCF, CD, MC, T	3	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur visé. Répression de l'altise.					
SUCCESS	182 ml																		
28	Diamides	Cyantraniliprole	EXIREL	500-1 000 ml	5	175	12 h	Tout le groupe 5 : 1					-	CCF, CD, P, T, VG	4	Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. Activité larvicide.			
			VERIMARK	Dans le sillon : 0,75-1 L Bassinage : 24-32 ml/ 1 000 plants	Sillon : 3 Bassinage : 5	177		Tout le groupe 5 : ND					-	CCF, CD, MC					
				6,75-9 ml/100 m de rang				-					21 - Application au semis ou à la plantation seulement	MC	1	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.			
		Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL	1,2 L	6	145	12 h	-	1	Tout le sous-groupe 4-13 : 1 Contre altise à tête rouge seulement	-	FTC, FAC, T	3	Ne pas faire d'application de tout produit du groupe 28 dans une période de 30 jours. Maximum de 2 applications consécutives.					
		Tétraniliprole	VAYEGO 200SC	150 ml	83	170	12 h	Tout le groupe 5 : 1					-	CD, P, VG	4	Agit par contact et ingestion.			
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	125 ml	198	256	12 h	Groupe 5-13 : 1 Contre altises du genre <i>Phyllotreta</i> seulement			Groupe 4-13B : 1 Contre altises du genre <i>Phyllotreta</i> et altise à tête rouge		-	CD	2				

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre la **cécidomyie du chou-fleur (CCF) dans les crucifères – 2026**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours							Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information			
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B						
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet				Radis	Rutabaga	Autres
3A	Pyréthroïdes synthétiques	Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	83 ml	329	72	12 h	3	3	1	3	1	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-	A, CD, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovicide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes.			
			SILENCER 120 EC					3	3	1	3	-	-							
			LABAMBA																	
			ZIVATA																	
	Pyréthrine	Pyréthrine	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	2,32-4,65 L	120	121	12 h	0	-	-	-	-	-	A, CD, PT	ND					
4A	Néonicotinoïdes	Acétamipride	ASSAIL 70 WP	86 g	20	1	Rutabaga : 12 h Autres cultures : dépistage 48 h Autres tâches : 4 jours	Tout le groupe 5 : 7				-	-	7	-	P*	5	Agit par contact et ingestion sur les larves. Doté de propriétés systémiques. Couvrir complètement et uniformément le plant pour obtenir une suppression optimale. *Pucerons : groupe de cultures 5 seulement.		
			ACETA 70 WP	175 ml				Tout le groupe 5 : 8				-	-	8	-		ND			
			ASSAIL 30 SC	4,1 g/1 000 plantules (bassinage)	29	81	12 h	(En serre) Tout le sous-groupe 5A : 21 Délai de 10 jours entre l'application et le repiquage		-	-	-	-	1	Agit par contact et ingestion sur les larves, aussi doté de propriétés systémiques. Efficace contre les larves de CCF. Traitement par bassinage seulement.					
4A/15	Néonicotinoïdes/ Benzoylurées	Acétamipride/ Novaluron	CORMORAN	740 ml	24	37	Dépistage : 48 h	Tout le groupe 5-13 : 7				-	-	CD, P, PT	1,68 L/ha	Acétamipride : agit par contact et ingestion sur les larves et doté de propriétés systémiques. Novaluron : agit par ingestion et par contact. Efficace contre les larves. Effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.				
5	Spinosynes	Spinosad	SUCCESS	146 ml	4	73	3 jours	Tout le groupe 5 et 4-13B : 3				-	-	A, CD, MC, T	3	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion, essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur. Réduction des dommages causés par la CCF.				
			ENTRUST	292 ml								-	-							
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	220-365 ml	115	1	12 h	Tout le groupe 5 : 1				-	-	P, T*	730 ml/ha	Produit systémique, agit par ingestion. Efficace sur les larves de la CCF. Persistance de 4 à 5 semaines selon le ravageur. *Homologué contre les thrips pour le groupe de cultures 5-13.				
28	Diamides	Chlorantraniliprole	CORAGEN	250 ml	4	91	12 h	Tout le groupe 5 : 3				-	1	CD, VG	4	Non systémique. Efficace contre les larves et activité adulticide observée chez certains diptères et coléoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.				
			COSAYR									-	-							
			SHENZI 400 SC					125 ml					-				-			
			CORAGEN MAX et autres produits commerciaux					83 ml VF					-				-			
		Cyantraniliprole	EXIREL	500-750 ml	4	92	12 h	Tout le groupe 5 : 1				-	-	A, CD, P, T, VG	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.				
			VERIMARK	750-1 000 ml	5	177	12 h	Tout le groupe 5 : ND Application au semis ou à la plantation seulement				-	-	A, CD, MC	1	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.				

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les chenilles défoliatrices (CD) (PC, FTC, FAC) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Dose selon le ravageur visé (/ha)*			Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information		
							Piéride du chou	Fausse-teigne des crucifères	Fausse arpentuse du chou	Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B							
										Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres
1A	Carbamates	Carbaryl	SEVIN XLR	173	225	Activités manuelles : 5 jours Dépistage : 12 h	2,5-5,25 L	2,5-5,25 L	-	-					21	Chou-rave : 5	7	-	A, PT	2	Faibles propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. Efficace sur les larves de FTC. Utiliser la dose moins élevée sur les jeunes plants.	
		Méthomyl	LANNATE	75	365	12 h	270-540 g	270-540 g ²	270-540 g	7	7	1	7	-	-	-	-	-	L*	1	Il est recommandé d'appliquer le produit tôt le matin ou tard le soir. Ne pas appliquer après le 15 août. Systémique. Agit par contact et ingestion. Action ovicide sur les œufs de lépidoptères. ² FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides. *Limaces : pour chou de Bruxelles seulement.	
1B	Organophosphorés	Acéphate	ORTHENE 97 %	14	95	12 h	580 g	580 g ²	580 g	-	28			-	-	-			P	2	Produit systémique. ² FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides	
		Malathion	MALATHION 85 E	92	144	VF	535-1 345 ml		535-1 345 ml	3			-	Chou-rave et chou frisé : 3	3	-	3	-	A*, P, PT	1	Non systémique, agit par contact, ingestion et inhalation. Efficace lorsque les températures sont supérieures à 20 °C. *Aussi homologué contre les altises dans le radis seulement.	
		Naled	DIBROM	FAC : 920 Autres : 580	298	48 h	1,05 L	1,05 L ²	1,05-2,1 L	4			-	-	-			P	2	Non systémique. Agit rapidement par contact, ingestion et inhalation. ² FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides.		
3A	Pyréthroides synthétiques	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	210	157	12 h	140 ml			3					-	-	-			A, T, PT, VG	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Il y a un effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires.
			SHIP 250 EC												A, T, VG							
		Deltaméthrine	DECIS 100 CE	15	169	12 h	75-100 ml 100 ml (chou-frisé)			3			1	-	Chou frisé : 1	-			A (chou seulement)	Sols organiques : 1 Autres : 8	Agit par contact et ingestion. Résultats optimaux obtenus lorsqu'appliqué sur des populations d'insectes qui commencent à se développer, avant qu'une population dommageable ne soit établie. Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines.	
			POLECI 2,5 EC				300-400 ml 400 ml (chou-frisé)															
		Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	329	72	12 h	42 ml	42 ml ²	83 ml	3	3	1	3	1	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-			A, CCF, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovicide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes. ² FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides.	
			SILENCER 120 EC							3	3	1	3	-	-							
			LABAMBA																			
			ZIVATA																			
		Perméthrine	AMBUSH 500EC	73	196	12 h	70-140* ml 140 ml (chou chinois) ²			7	3			-	-	Brocoli chinois : 7	-			A, VG	4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. ² FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides. *Brocoli chinois : homologué contre les CD seulement, sauf pour AMBUSH 500EC
			POUNCE 384 EC				90-180 ml ² 180 ml (chou chinois) ²	Brocoli chinois : 7*														
PERM-UP																						
IPCO SYNCRO																						
Pyréthrine	Pyréthrine	120	121	12 h	2,32-4,65 L			0	-			0	Brocoli chinois et chou frisé : 0	-			A, CCF*, P, PT	ND	*Homologué contre la CCF dans le brocoli seulement.			

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les chenilles défoliatrices (CD) (PC, FTC, FAC) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Dose selon le ravageur visé (/ha)*			Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information				
							Piéride du chou	Fausse-teigne des crucifères	Fausse arpentuse du chou	Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B									
										Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres		
4A/15	Néonicotinoïdes/ Benzoylurées	Acétamipride/Novaluron	CORMORAN	24	37	VF	440-750 ml			Tout le groupe 5-13 : 7					-	-				CCF, P, PT	1,68 L/ha	Acétamipride : agit par contact et ingestion sur les larves. Doté de propriétés systémiques. Novaluron : agit par contact et ingestion. Efficace contre les larves, effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.		
5	Spinosynes	Spinétorame	DELEGATE	14	100	12 h	140-200 g			Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					Feuilles de crucifères-racines : 3				Groupe 5 : T Crucifères-racines : A	3	Agit par contact et par ingestion sur les jeunes stades larvaires. Sa persistance est de 7 à 21 jours selon le ravageur visé. Viser les œufs en éclosion ou les petites larves. Non systémique.			
		Spinosad	SUCCESS	4	73	3 jours	182 ml			Tout le groupe 5 : 3			Tout le sous-groupe 4-13B : 3		3				Daïkon : 3	A, CCF, MC, T	3	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur.		
			ENTRUST				364 ml			Tout le groupe 5 et 4-13B : 3														
11A	Bactéries <i>Bacillus thuringiensis</i> et leurs protéines insecticides	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	5	ND	4 h	500-1 000 g			Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 0					0				Daïkon : 0	-	ND	Agit par ingestion. Persistance de 8 à 12 jours (selon pluviométrie et croissance des plantes). Traiter lorsque les larves sont jeunes.		
		<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche ABTS-351)	DIPEL 2X DF	5	ND	4 h	VF	VF	275-550 g	0			0		Brocoli chinois : 0		-				Daïkon : 0	-	ND	Agit par ingestion.
		<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19)	BIOPROTEC PLUS	5	ND	4 h	0,9-1,8 L			0			0		Brocoli chinois, chou frisé : 0									
15	Benzoylurées	Novaluron	RIMON 10 EC	4	36	12 h	410-820 ml			4			7		Chou frisé : 7 Brocoli chinois et chou-rave : 4		-				-	3	Agit par contact et ingestion. Efficace contre les larves. Effet toxique sur les œufs de certaines espèces. Peut réduire la fertilité.	
18	Diacylhydrazines	Méthoxyfénoside	INTREPID	13	92	12 h	0,3-0,6 L			Tout le groupe 5 : 1					-				-	2 L/ha	Persistance d'action de 21 jours (ovicide).			

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les chenilles défoliatrices (CD) (PC, FTC, FAC) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Dose selon le ravageur visé (/ha)*			Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information	
							Piéride du chou	Fausse-teigne des crucifères	Fausse arpentuse du chou	Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B						
										Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga
28	Diamides	Chlorantraniliprole	CORAGEN	4	91	12 h	250 ml			Tout le groupe 5 : 3					1			CCF, VG	4	Non systémique. Efficace sur tous les stades larvaires et sur les œufs des lépidoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.	
			COSAYR				125 ml														
			SHENZI 400 SC				83 ml														
			CORAGEN MAX et autres produits commerciaux				VF														
		Cyantraniliprole	EXIREL	4	74	12 h	250-500 ml			Tout le groupe 5 : 1					7			Daïkon : 7	A, CCF, P, T*, VG	4	Les deux produits : activité larvicide par voie orale. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. Verimark : bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. * EXIREL : homologué contre les thrips seulement dans le groupe de cultures 5-13.
			VERIMARK	5	177		750-1 000 ml														
Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL	6	145	12 h	-	0,8-1,2 L	0,8-1,2 L	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					-			T, Altise à tête rouge*	3	FTC : pour une gestion efficace de la résistance, ne pas appliquer ce produit sur les générations successives de FTC, ni plus de 2 fois au sein d'une seule génération ou dans une période de 30 jours. *Aussi homologué contre l'altise à tête rouge pour tout le groupe de cultures 4-13B.			
Tétraniliprole	VAYEGO 200SC	85	171	12 h	150 ml	150 ml	225 ml*												Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1		
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	198	256	12 h	125 ml			Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					-			A			
31	Granulovirus (GVs)	Granulovirus de <i>Plutella xylostella</i> (PixyGV) (isolat GV-0020)	PLUTEX	5	1	4 h	-	50-200 ml	-										Groupe 5-13 : 0		
	Nucléopolyhédrovirus (NPVs)	Nucléopolyhédrovirus d' <i>Autographa californica</i> (souche FV11)	LOOPEX FC	5	1	4 h	-	-	50-200 ml	Tous les sous-groupes 4-13 et 5-13 : 0					-			-			

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre la mouche du chou (MC) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B					
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis			
5	Spinosynes	Spinosad	ENTRUST	25 ml/1 000 plants	ND	ND	Bassinage en serre : 24 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : Traitement en serre avant la transplantation seulement					-			A, CCF, CD, T	1	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur visé.
			SUCCESS	12,5 ml/1 000 plants														
					6-12 ml par 300 m de rang	5	76	12 h	-					3 (PS)	-	3 (PS)	-	A, CD
		SCORPIO APPÂT (33306)	25-50 kg	2	73	ND	Groupe 5-13 : 3		-			-			VG	3	Répression seulement. Non systémique. Essentiellement larvicide, actif par ingestion et contact.	
28	Diamides	Cyantraniliprole	VERIMARK	10-15 ml/100 m de rang	6	183	12 h	Tout le groupe 5 : ND Application au semis ou à la plantation seulement					21 Application dans le sillon			A, CCF*, CD*	1	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. *CCF et CD : groupe de cultures 5 seulement.
				35-54 ml/1 000 plants				Tout le groupe 5 : ND Application en serre au plus tôt 72 h avant la plantation. Voir section Bassinage des plants en plateaux sur l'étiquette.					-					
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	187,5-250 ml/ha (1,9 ml/100 m rang)	202	256	12h	Groupe 5-13 : 1		-			-			-	2	Produit de contact.
								-		-			PS (40)	-		PS (40)	-	

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les pucerons (P) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare' (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B					
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis			
1B	Organophosphorés	Acéphate	ORTHENE 97 %	580 g	14	95	12 h	-	28	-	-	-	-	-	CD	2	Propriétés systémiques.	
		Diméthoate	CYGON 480-AG	0,6-1L VF	66	132	3-5 jours (VF)	7	-	21	-	Brocoli chinois et pak-choï : 7 4-13B : 14	-	-	-	-	2	Propriétés systémiques, agit par contact et ingestion.
			CYGON 400 EC	0,72-1,2L VF												T		
			DIAMANTE 4	0,6-1L VF														
LAGON 480 E	0,55-1,25 L VF																	
Malathion	MALATHION 85 E	0,535-1,345 L	92	144	VF	3	-	Chou-rave et chou frisé : 3	3	7	3	Raifort : 7	A*, FAC, PC, PT	1	Non systémique, agit par contact, ingestion et inhalation. Efficace lorsque les températures sont supérieures à 20 °C. *Homologué contre les altises dans le radis seulement.			
Naled	DIBROM	1,05 L	580	298	48 h	4	-	-	-	-	-	-	CD	2	Non systémique. Agit rapidement par contact, ingestion et inhalation.			
3A	Pyréthrinés	Pyréthrinés	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	2,32-4,65 L	120	121	12 h	0	-	0	Brocoli chinois et chou frisé : 0	-	-	A, CCF*, CD, PT	ND	*Homologué contre la CCF dans le brocoli seulement.		
4A	Néonicotinoïdes	Acétamipride	ACETA 70WP	56-86 g	20	1	Dépistage : 48 h Autres tâches : 4 jours	Tout le groupe 5 : 7					-	CCF	5	Agit par contact et ingestion sur les larves. Doté de propriétés systémiques.		
			ASSAIL 70 WP	115-175 ml				Tout le groupe 5 : 8										
		Imidaclopride	ADMIRE 240	Foliaire : 200 ml	6	211	24 h	Tout le groupe 5 : 7					7	-	2	Agit par contact et ingestion, aussi doté de propriétés systémiques. Appliquer avant ou pendant l'éclosion des œufs. Irrigation nécessaire dans les 24 h suivant l'application (pas plus de 20 mm). Répression du puceron lorsqu'appliqué en foliaire.		
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	375 ml	Dans le sillon : 99 S et T : 148	173	12 h	Tout le groupe 5 : ND					-	A	1	Produit systémique, transporté par le xylème. Agit par contact et ingestion. Répression des altises en début de saison. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 après avoir effectué un traitement du sol avec ACTARA 240 SC.				
4A/15	Néonicotinoïdes/ Benzoylurées	Acétamipride/ Novaluron	CORMORAN	650-750 ml	24	37	Dépistage : 48 h Autres : VF	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 7					-	CCF, CD, PT	Tout le groupe 5-13 : 1,68 L/ha Tout le groupe 4-13 : 3	Acétamipride : agit par contact et ingestion sur les larves, et doté de propriétés systémiques. Novaluron : agit par ingestion et par contact. Efficace contre les larves. Effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.		
4C	Sulfoximines	Sulfoxaflor	CLOSER	100-150 ml 50-150 ml	40	20	12 h	Tout le groupe 5 : 3					- 7	PT	2			
4D	Buténolides	Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	500-750 ml	18	77	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					7	-	2 L/ha	Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.		
9D	Pyropènes	Afidopyropen	SEFINA*	0,2 L	128	1	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 0					-	-	4	*NE PAS faire plus de 2 applications successives de SEFINA avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent.		
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	220-365 ml	115	1	12 h	Tout le groupe 5 : 1					-	CCF, T*	730 ml/ha	Produit systémique, agit par ingestion. Persistance de 4 à 5 semaines selon le ravageur. *Homologué contre les thrips pour le groupe de cultures 5-13.		
28	Diamides	Cyantraniliprole	EXIREL	500-1 500 ml	Application terrestre : 5 Application aérienne : 6	175	12 h	Tout le groupe 5 : 1					7	A, CCF*, CD, T** VG	4	Agit par contact et ingestion. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28. *CCF : homologué pour le groupe de cultures 5 seulement. **Homologué contre les thrips pour le groupe de cultures 5-13 seulement.		
		Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC	150 ml	83	170	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					-	A, CD, VG	4	Agit par contact et ingestion.		

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les pucerons (P) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B					
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis			
29	Flonicamide	Flonicamide	BELEAF 50SG	0,12-0,16 kg	10	5	12 h	Tout le groupe 5 : 0					3		PT : groupe 1B seulement	3	Aphicide systémique.	
ND	Champignons <i>Beauveria</i> spp.	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	BIO-CERES G WP	2-4 g/L d'eau	5	ND	4 h	Tous les transplants de crucifères en serre : 0								T	ND	Agit par contact.
			BIOCERES G EC	2-4 ml/L d'eau				Tous les légumes de serre : 0										
		<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	BOTANIGARD 22WP	250-500 g/400 L d'eau	5	ND	4 h	Tous les légumes de serre : 0										
			BOTANIGARD ES	0,5-1 L/400 L d'eau				Tous les légumes de serre : 0										
	D'origine végétale	Huile de canola	BUG BUSTER	2 % VF	5	138	4 h	0					-		-	2 en période de dormance, 4 pendant l'été		
			DOKTOR DOOM FORMULE 420					-					-					
			VEGOL HUILE DE CULTURE					-					-					
	Hydrocarbures	Huile minérale	PURESpray GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E DOUBLE DOWN	Rutabagas : 10 L/550-1 100 L d'eau/ha Autres : 10 L/1 000L/ha	86	132	12 h	-					-		-	8	Dissuade les pucerons de se nourrir sur le plant.	
			RECOIL	Rutabagas : 5,6 L/550-1 100 L d'eau/ha Autres : 10 L/1 000L/ha				-					-					
			SUFFOIL-X	13 L/1 000 L d'eau	Transplants en serre : 115 Au champ :	Transplants en serre : 16 Au champ :	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 12 h					Tout le sous-groupe 1B : 12 h		T				
Acides gras	Sel de potassium d'acide gras	OPAL	8 L/400 L d'eau	5	100	4 h	Tous les légumes de plein champ et de serre : 0								-	ND		
		KOPA					Tous les légumes de plein champ et de serre : 0											
		OPAL2	2 % v/v		4		Tous les légumes de plein champ et de serre : 0											
		SAFER'S SAVON INSECTICIDE					Tous les légumes de plein champ et de serre : 0											
OLEGROW	2 L de concentré/100 litres d'eau à un taux de 700-1 900 L/ha	100	VF	Tous les légumes de plein champ et de serre : 0								3 par cycle de récolte	Appliquer un maximum de trois applications consécutives afin d'assurer de ne pas endommager les plantes, sauf indication contraire.					

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les thrips (T) dans les crucifères – 2026

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information				
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B					Cultures du sous-groupe 1B									
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres		
1B	Organophosphorés	Diméthoate	LAGON 480 E	0,55-1,25 L	73	176	5 jours	7					-			P	2	Propriétés systémiques, agit par contact et ingestion.				
3A	Pyréthroïdes synthétiques	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	200 ml	215	183	12 h	3					-			A, CD, PT*, VG	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires. *PT : seulement le UP-CYDE 2,5 EC est homologué contre cet insecte.				
			SHIP 250 EC													A, CD, VG						
		Lambda-cyhalothrine	SILENCER 120 EC	188 ml	335	72	12 h	3	3	1	3	3	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-			A, CCF, CD	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes.			
			MATADOR 120 EC																			
LABAMBA																						
ZIVATA																						
5	Spinosynes	Spinétorame	DELEGATE	200-336 g	14	100	12 h	1					-			CD	3	Non systémique. Agit par contact et par ingestion sur les jeunes stades larvaires. Sa persistance est de 7 à 21 jours selon le ravageur visé. Viser les œufs en éclosion ou les petites larves.				
		Spinosad	ENTRUST	292 ml	4	73	3 jours	Tout le groupe 5 : 3					-			A, CCF, CD, MC	3	Propriétés systémiques. Essentiellement larvicide. Agit par contact et ingestion. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur visé. Répression des thrips.				
	SUCCESS		146 ml																			
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	365 ml	115	1	12 h	1					-			P, CCF	730 ml/ha	Prévoir de 3 à 4 jours après l'application pour noter une baisse du nombre de larves.				
28	Diamides	Cyrantranilprole	EXIREL	1 000-1 500 ml/ha		175	12 h	1					-			A, CCF*, CD, P, VG	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28. *CCF : homologué pour le groupe de cultures 5 seulement.				
		Cyclanilprole	HARVANTA 50SL	1,2 L	6	145	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1					-			FTC, FAC, altise à tête rouge*	3	Ne pas faire d'application de tout produit du groupe 28 dans une période de 30 jours. Maximum de 2 applications consécutives. *Aussi homologué contre l'altise à tête rouge pour tout le groupe de cultures 4-13.				
28/3A	Diamides/ Pyréthroïdes synthétiques	Chlorantranilprole/ Lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS	500 ml	341	181	Dépistage : 6 jours Désherbage : 7 jours Autres : 24 h	Tout le sous-groupe 5A Récolte manuelle : 8 Récolte mécanique : 3					-			VG, mineuses	3	Chlorantranilprole : agit comme ovicide, ovo-larvicide et larvicide. Lambda-cyhalothrine : agit par contact et ingestion. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes et venteuses. Non systémique. Appliquer sur de petites plantes. Ne pas faire d'application foliaire pour une période minimale de 60 jours après un traitement au sillon, au sol ou après la plantation avec des semences traitées avec un insecticide du groupe 28.				
ND	Champignons Beauveria spp.	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	BIO-CERES G WP	200-400 g/100 L d'eau	5	ND	4 h	Transplants de crucifères en serre : 0					-			P	ND	Agit par contact.				
			BIOCERES G EC	2-4 ml/L d'eau																		
		Beauveria bassiana (souche GHA)	BOTANIGARD 22WP	500-1 000 g/ 400 L d'eau	5	ND	4 h	Légumes en serre : 0					-			P	ND					
	BOTANIGARD ES		2 L/400 L d'eau																			
	Hydrocarbures	Huile minérale	SUFFOIL-X	10-20 L/1 000L d'eau	115	16	12 h	Tout le groupe 5 : 12 h					-			P	8					

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les limaces (L), la punaise terne (PT) et les vers gris (VG) dans les crucifères – 2026

Ravageur	Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information		
									Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B						
									Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres
Limaces	1A	Carbamates	Méthomyl	LANNATE	775 g	88	372	12 h	-	30	-	-	-	-	CD	1	Il est recommandé d'appliquer le produit tôt le matin ou tard le soir. Ne pas appliquer après le 15 août. Systémique. Agit par contact et ingestion.				
	ND	Substance inorganique	Phosphate de fer	SLUGGO PROFESSIONAL	12-50 kg	5	1	4 h	Tout le groupe 5 : 0						Tout le groupe 1 : 0		-	ND	Agit par ingestion.		
			EDTA de sodium et de fer (III)	SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II	11-22 kg	50	1	ND	Tous les légumes de champs et de serre : ND										-	ND	
		Acétals	Métaldéhyde	DEADLINE M-PS	14-27,5 kg	114	103	12 h	-	21	-	-	-	-	-	3	Ne pas appliquer directement sur le feuillage ou la partie comestible de la culture.				
Punaise du genre <i>Lygus</i> (ex. : punaise terne)	1A	Carbamates	Carbaryl	SEVIN XLR	2,5-5,25 L	173	225	Activités manuelles : 5 jours Dépistage : 12 h	-	21	Chou-rave : 5	7	-	A, FTC, PC	2	Faibles propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. Utiliser la dose moins élevée sur les jeunes plants.					
	1B	Organophosphorés	Malathion	MALATHION 85 E	880 ml	72	121	12 h	3	-	-	7	-	A*, FAC, PC, P	1	Non systémique, agit par contact, ingestion et inhalation. Efficace lorsque les températures sont supérieures à 20 °C. *Homologué contre les altises dans le radis seulement.					
	3A	Pyréthroïdes synthétiques	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	200 ml	215	183	12 h	3	-	-	-	-	A, CD, T, VG	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires.					
		Pyréthrines	Pyréthrines	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	2,32-4,65 L	120	121	12 h	-	0	Brocoli chinois et chou frisé : 0	-	-	A, CCF*, CD, P	ND	*Homologué contre la CCF dans le brocoli seulement.					
	4A/15	Néocotinoïdes/Benzoylurées	Acétamipride/Novaluron	CORMORAN	740 ml	24	37	Dépistage : 48 h Autres : VF	Tout le groupe 5-13 et 4-13 : 7						-	CCF, CD, P	1,68 L/ha	Acétamipride : agit par contact et ingestion sur les larves, et doté de propriétés systémiques. Novaluron : agit par ingestion et par contact. Efficace contre les larves. Effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.			
	4C	Sulfoximines	Sulfoxaflor	CLOSER	300 ml	43	20	12 h	Tout le groupe 5 : 3						Tout le sous-groupe 1 B : 7		P	Groupe 5 : 600 ml/ha Sous-groupe 1B : 2	NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter.		
	29	Fonicamide	Fonicamide	BELEAF 50SG	0,2-0,3 kg	11	5	12 h	-						Tout le sous-groupe 1 B : 3		P	3	Appliquer lorsque la punaise terne apparaît pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. BELEAF empêchera les punaises ternes de se nourrir, mais cela peut prendre plusieurs jours pour constater une réduction de leur nombre. Réappliquer lorsque de nouveaux insectes sont détectés.		
ND	Champignons <i>Beauveria</i> spp.	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	BIOTITAN WP	400-800 g/100 L d'eau	5	ND	4 h	-	0	-	-	-	-	-	ND	Ne pas mélanger avec un fongicide. Si un fongicide doit être utilisé, assurer l'application du fongicide au moins 4 jours avant l'application de BIOTITAN WP ou au moins 2 jours après l'application de BIOTITAN WP.					

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les limaces (L), la punaise terne (PT) et les vers gris (VG) dans les crucifères – 2026

Ravageur	Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare ¹ (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés ¹	Nombre d'applications ou dose max. par année	Complément d'information		
									Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B						
									Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis				Rutabaga	Autres
Noctuidées (ex. : vers gris)	3A	Pyréthroides synthétiques	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	285 ml	221	184	12 h	21						-	-	-	A, CD, T, PT	1	Non systémique. Agit par contact et ingestion, activité larvicide. Ne pas appliquer le produit en terres noires. Ne supprime pas les VG grimpants. Appliquer dès l'apparition des VG ou dès les premiers signes de leur présence.	
				SHIP 250 EC					21						-	-	-				
		Perméthrine	AMBUSH 500EC	140-300 ml (VF)	81	196	12 h	7	3			Brocoli chinois : 7	-	A, CD	2-4 (VF)	Agit par contact et ingestion. Persistance d'action de 15 à 20 jours. Supprime seulement les vers gris aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent. Traiter le soir ou la nuit, par temps chaud et humide pour un maximum d'efficacité. Ne pas remuer la surface du sol dans les 5 jours après le traitement.					
			POUNCE 384 EC	180-390 ml (VF)				7	3	-	-	-									
			PERM-UP																		
	IPCO SYNCRO																				
	5	Spinosynes	Spinosad	SCORPIO APPÂT (33306)	25-50 kg	2	73	ND	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 3						3	MDC	3	Non systémique. Essentiellement larvicide, actif par ingestion et contact.			
	28	Diamides	Chlorantraniliprole	CORAGEN	Vers-gris noir : 250 ml Ver-gris panaché : 250-375 ml Vers-gris noir : 125 ml Ver-gris panaché : 125-188 ml Vers-gris noir : 83 ml Ver-gris panaché : 83-125 ml VF	4	91	12 h	Tout le groupe 5 : 3*						1	CCF, CD	4	*Groupe 5 : homologué contre le ver-gris noir seulement. Non systémique. Efficace sur tous les stades larvaires et sur les œufs des lépidoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur. Ne pas effectuer d'application pour une période minimale de 60 jours après un traitement avec n'importe quel insecticide de groupe 28, peu importe le mode d'application.			
				COSAYR																	
				SHENZI 400 SC																	
CORAGEN MAX et autres produits commerciaux																					
		Cyantraniliprole	EXIREL	500-750 ml	Application terrestre : 4 Application aérienne : 6	92	12 h	Tout le groupe 5 : 1						7	A, CCF, CD, P, T*	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol, ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. * Homologué contre les thrips pour le groupe de cultures 5-13 seulement.				
		Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC	150 ml	83	170	12 h	Tout le groupe 5 (4-13 et 5-13) : 1						-	A, CD, P	4	Agit par contact et ingestion.				
28/3A	Diamides/ Pyréthroides synthétiques	Chlorantraniliprole/ Lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS	500 ml	341	181	Dépistage : 6 jours Désherbage : 7 jours Autres : 24 h	Tout le sous-groupe 5A Récolte manuelle : 8 Récolte mécanique : 3						-	-	T, mineuses	3	Chlorantraniliprole : agit comme ovicide, ovo-larvicide et larvicide. Lambda-cyhalothrine : agit par contact et ingestion. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes et venteuses. Non systémique. Appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue dans les 24 prochaines heures. Appliquer sur de petites plantes. Ne pas faire d'application foliaire pour une période minimale de 60 jours après un traitement au sillon, au sol ou après la plantation avec des semences traitées avec un insecticide du groupe 28.			

1. Attention : la dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Insecticides homologués dans les cultures de crucifères – 2026

Légende des tableaux

VF : Vérifier sur l'étiquette

ND : Non disponible

- : Non homologué

S : Au semis

P : À la plantation

T : À la transplantation

PS : Après le semis

PT : Après la transplantation

*: Réfère à des commentaires dans la section Complément d'information

 Produit pouvant être autorisé en lutte biologique, selon le [Spécial phytoprotection bio](#) (Réseau d'avertissement phytosanitaire, 2026).

Veillez toujours à confirmer avec votre organisme certificateur.



Produits faisant l'objet d'une [prescription agronomique](#) (MELCCFP, 2026)

A : Altises

CCF : Cécidomyie du chou-fleur

CD : Les 3 chenilles défoliatrices : FAC, FTC et PC

FAC : Fausse-arpenteuse du chou

FTC : Fausse-teigne des crucifères

PC : Piéride du chou

MC : Mouche du chou

P : Pucerons

PT : Punaise terne

T : Thrips

VG : Vers gris

L : Limaces